

Document DM-7

Page 8.

« L'arrondissement a dû installer des clôtures au parc Maurice-Richard (Stanley) et au parc de la Merci sur la rivière des Prairies. »

Commentaire :

Il ne s'agit pas de clôtures permanentes mais de filets saisonniers pour empêcher les bernaches de grimper aux abords des parcs riverains.

Source : [Les bernaches désertent le parc de la Merci - Journaldesvoisins.com](http://Journaldesvoisins.com)

Page 9.

Table de « concertation » (Table de travail)

« Hydro-Québec n'a toutefois consulté les riverains qu'après coup, en décembre 2020, soit juste avant que le rapport de la Table ne soit rendu public. »

Commentaire :

La Table de travail mise sur pied par Hydro-Québec en 2020 comptait les riverains Pierre Comtois, André Gravel et la Fabrique de la paroisse La Visitation.

« L'une des recommandations de la Table est d'installer une piste piétonnière sur l'enrochement projeté par Hydro-Québec. On peut logiquement présumer qu'une telle piste serait asphaltée »

Commentaire :

Le rapport de la Table de travail recommandait un sentier piétonnier et l'intégration paysagère des aménagements avec des plantes indigènes. Il n'est énoncé nulle part une piste asphaltée dans ce rapport.

« Quelques personnes ont aussi proposé que cet enrochement soit transformé même en piste cyclable de la rue Saint-Charles, jusqu'au barrage Simon-Sicard ».

Commentaire :

Il n'est énoncé nulle part de piste cyclable dans les recommandations de la Table de travail, ni par le groupe citoyen Promenade du Sault, ni par l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

Page 20

Section 3.7 « Îlot de chaleur »

« De ce point de vue de santé publique la végétalisation de la rive prévue par Hydro-Québec, qui, au surplus, est fort jolie est de loin la meilleure option, contrairement à une promenade « minéralisée ».

Commentaire :

Le groupe citoyen Promenade du Sault fait la promotion d'un sentier piétonnier universellement accessible et végétalisé. Le rapport de la Table de travail recommandait l'intégration paysagère des aménagements avec des plantes indigènes.

Document DM-15

Question de la commissaire Mireille Paul concernant le mémoire du comité citoyen de la Promenade du Sault et adressée à l'intervenant André Gravel :

« Est-ce que vous avez eu des discussions avec les propriétaires riverains? Je pense, entre autres, aux institutions pour voir un peu comment elles se positionnent pour une éventuelle promenade. »

Réponse de M. André Gravel :

« On a eu des pourparlers indirects. On n'est pas allés frontalement (...) À votre question, on n'a pas considéré que c'était une bonne idée de trop pousser de ce côté-là. »

Commentaire :

C'est inexact. Le comité de la Promenade du Sault a rencontré le 13 septembre 2022 un groupe d'une quinzaine de résidents du Quartier des générations de la Fondation Berthiaume-du-Tremblay, situé au 1675 boul. Gouin Est. J'étais présent moi-même à cette rencontre planifiée (réservation de salle) durant laquelle nous avons présenté le projet, distribué des dépliants et engagé un échange avec une période de questions. Les résidents avaient exprimé un vif intérêt pour le projet de promenade riveraine : ils souhaitaient obtenir un accès direct à la rivière à l'arrière du CHSLD, notamment pour pratiquer des activités nautiques. Leurs inquiétudes avaient porté principalement sur le bruit et la durée des travaux du projet de l'initiateur.

Document DM-17

Page 8, section 2.8.

Le rapport de la « Table de Travail : *« Quatre citoyens (dont trois membres du Comité de la Promenade du Sault) »*

Commentaire :

Deux citoyens (et non pas trois) qui ont fait partie de la Table de Travail n'ont pas été actifs sur les deux comités simultanément. La Table de Travail a œuvré du 15 mai au 24 novembre 2020. Le Comité de la Promenade du Sault a été formé le 27 octobre 2020 et fonctionnellement complété par ses membres au début de l'année 2021.

Page 9.

« les résidents du secteur, dont tous ceux habitant au pourtour du parc Louis-Hébert, n'ont jamais été consultés par les membres de la promenade du Sault. »

Commentaire :

Une voisine de l'autrice du mémoire DM-17 et membre du comité de la Promenade du Sault l'a contacté et a échangé à maintes reprises sur le projet de l'initiateur dès le début de l'existence dudit comité.

« les membres du Comité de la Promenade du Sault assis à cette table de concertation, ainsi que la quatrième personne présente, demeurent tous à l'est du parc Louis-Hébert et/ou de l'entrée du parc de-la-Visitation »

Commentaire :

Les membres du Comité de la Promenade du Sault n'ont pas siégé simultanément sur la Table de travail. Deux citoyens sur quatre de ladite Table demeuraient dans la zone des travaux de l'initiateur. Un troisième citoyen résidait à proximité du barrage Simon-Sicard et la quatrième personne était l'ex-conseillère municipale du district de Sault-au-Récollet.

Page 10.

« Le comité de la promenade du Sault militera, en vain, afin que le scénario 3 du rapport CIVILITI soit remis sur la table afin qu'une promenade en bord de rive, effectuée sur l'enrochement, soit réalisée par Hydro-Québec, seule ou en collaboration avec l'Arrondissement, quitte à impliquer l'expropriation de résidences situées en bord de rive. »

Commentaire :

Le comité de la promenade du Sault n'a jamais soutenu de projet visant à exproprier des résidences riveraines.

Jocelyn Duff